ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cassettes video

Question écrite n° 10160

Texte de la question

M. Eric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la communication sur le delicat probleme de l'influence du contenu des videos d'horreur et d'epouvante sur le climat de violence qui sevit chez certains mineurs. Comme l'a montre recemment l'affaire britannique des enfants meurtriers du petit James, l'influence de videos violentes sur certains enfants fragiles n'est peut-etre pas negligeable sur les raisons de ce drame horrible. Le Parlement britannique a reclame une revision urgente de la legislation sur la diffusion de films interdits aux mineurs. Cette revision se justifierait egalement dans notre pays vu les risques que font peser ces videos violentes sur l'equilibre psychologique de certains jeunes en danger. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer sa position sur cette proposition.

Texte de la réponse

La question de l'influence des videocassettes au contenu violent sur le comportement des jeunes spectateurs merite certainement d'etre posee. Il faut toutefois observer que les etudes menees sur l'impact de la diffusion d'images violentes a la television ont apporte des reponses nuancees et n'ont pas permis d'en mesurer veritablement les effets. Par ailleurs, il faut souligner que la « consommation » de cassettes video fait l'objet d'un acte individuel, decide par un client qui achete ou loue une cassette pour son usage prive. Dans ce domaine, sont donc en jeu la responsabilite et la liberte individuelle du consommateur. Sur ce point, il existe une procedure d'avertissement sur le contenu des oeuvres cinematographiques editees sur videocassettes : en effet, le decret du 23 fevrier 1990 relatif a la classification des oeuvres cinematographiques prevoit que pour toute oeuvre cinematographique editee sous forme de videogramme destine a l'usage prive du public, mention doit etre faite, sur chaque exemplaire edite, des interdictions aux mineurs qui ont pu etre delivrees pour ces oeuvres. Je dois preciser que je suis tres sensible a l'importance et a la gravite des enjeux souleves par la question posee et que j'entends rester vigilant sur toute evolution susceptible d'avoir des effets sur le comportement des jeunes spectateurs.

Données clés

Auteur : M. Raoult Éric
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10160
Rubrique : Audiovisuel
Ministère interrogé : communication
Ministère attributaire : culture et francophonie

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 23 mai 1994
Question publiée le : 17 janvier 1994, page 186

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE10160

Réponse publiée le : 30 mai 1994, page 2729